

Domérat, le vendredi 18 mars 2022

Objet : Préavis de grève du 31 mars 2022

Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Allier,

En conséquence d'une invasion ignoble de l'Ukraine par l'armée de Poutine que la CGT condamne fermement, l'augmentation du prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des carburants touche directement le monde du travail en aggravant les pertes de pouvoir d'achat infligées depuis des années, en particulier dans la fonction publique avec le blocage du point d'indice depuis plus d'une décennie.

Dans un contexte caractérisé par la multiplication des grèves, des manifestations et des mobilisations de toutes sortes des personnels de la fonction publique, la CGT ne se contentera pas de promesses. Le président Macron a déclaré la guerre aux services publics territoriaux et aux agents chargés de les mettre en œuvre ! Cela d'autant plus que les personnels ont toujours répondu présent, avec sérieux, professionnalisme et abnégation notamment depuis ces 2 dernières années.

Les raisons de la colère ont atteint leur pleine maturité ! Dans ce contexte, la Coordination Syndicale Départemental CGT de l'Allier a décidé de relayer dans son champ de syndicalisation l'appel à la grève de notre confédération pour la journée du 31 mars. Nous envisageons cet appel à la grève comme la continuité des récentes mobilisations et comme une étape dans le processus de mobilisation des territoriaux.

Depuis plus de 10 ans déjà, le point d'indice a perdu 17 % de sa valeur par rapport à l'inflation soit près de 300€ mensuel pour un agent de catégorie C. À quelques semaines de l'élection présidentielle, dans une manœuvre électoraliste de bas étage, le gouvernement Macron annonce une potentielle revalorisation du point d'indice qui interviendrait ... au mieux « avant l'été » et dans des conditions immanquablement insignifiantes et pas la hauteur des attentes des agent-es.

En tant que Président du Centre de Gestion de l'Allier, vous pouvez être le premier de cordée en sollicitant une revalorisation conséquente des primes IFSE. Cette indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.

Nous appelons donc tous les fonctionnaires territoriaux, agents publics, contractuels, du département de l'Allier, à faire grève le 31 mars :

- Pour le dégel conséquent du point d'indice et son augmentation immédiate de 10% ;
- Pour rattraper toutes les pertes accumulées depuis 12 ans ;
- Pour ouvrir des négociations dans toutes les mairies et collectivités territoriales de l'Allier afin de créer ou de revaloriser une IFSE significative ;
- Pour favoriser une augmentation massive des effectifs afin de répondre aux besoins des missions des services publics de la population bourbonnaise et titulariser les agent-es non-titulaires ;
- Pour améliorer les conditions de travail des agent-es territoriaux de l'Allier qui subissent pour certains un véritable acharnement de la part de leur employeur ;
- Pour respecter les droits des agents parfois bafoués par des maires ou des présidents de collectivités qui en demandent toujours plus dans des conditions toujours plus dégradées ;
- Pour faire respecter le droit d'exercer des activités syndicales ;
- Pour favoriser le vote à l'urne et refuser le vote électronique pour les élections professionnelles 2022 ;
- Pour renforcer les prérogatives des CHSCT, des CAP, CCP, etc.

La CSD-CGT-03 appelle les personnels à s'inscrire dans toutes les mobilisations initiées sur le plan national et local, notamment devant le Centre de gestion de l'Allier le 31 mars 2022 entre 11h30 et 14h00 de faire une grande journée de manifestations.

Afin de permettre à l'ensemble des agents de notre champ syndical d'exprimer leurs revendications et de se mobiliser par la grève et les manifestations, **la CSD-CGT-03 dépose un préavis de grève de 0 à 24 heures pour la journée du jeudi 31 mars 2022** pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) des collectivités territoriales de l'Allier.

Pendant cette période de préavis, l'autorité territoriale est tenue de rencontrer la ou les organisations syndicales dépositaires du préavis de grève, c'est pour cette raison que nous vous sollicitons une entrevue en tant que représentant et coordinateur des intérêts des collectivités territoriales de l'Allier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Muriel CHANTELOUP


Animatrice Coordination Syndicale
Départementale de l'Allier